

CONSTITUANTE DU MOUVEMENT NUIT DEBOUT: parcours d'une idée à son adoption.

Synthèse d'une mouture Jef, avec Stéphane, Arnaud, Baki, Anthony, entre autres, et réalisée à partir des documents de travaux ci-après:

<https://www.loomio.org/d/6d1HGryh/charte-nuit-debout-com-d-mocratie>

<https://mensuel.framapad.org/p/xnflEmOqes>

https://annuel.framapad.org/p/Proposition_de_Charte_ND

<https://mypad.framapad.org/p/mamifeste-nuit-debout-xj7naZqm>

!La présente Constituante, provisoire, traite de la charte et des processus démocratiques du fonctionnement du mouvement Nuit Debout Paris. A ce stade, l'objectif n'est aucunement l'exhaustivité, mais la cohérence globale interne du rendu, et externe eu égard aux valeurs revendiquées.

En gras: proposition pour la version concise.

Autres: commentaires, pour la version étayée, permettant une compréhension globale sans assistance.

LA SITUATION:

Le mouvement a, grâce à l'implication des uns et des autres, des uns plus que d'autres aussi, passé sa première quinzaine. Avec succès. Et comme toutes les choses du monde, la croissance vient avec ses problèmes. Des défis en réalité.

Depuis quelques jours, ces problèmes se posent avec acuité, ainsi que les échanges avec les militants, les commissions en attente. En effet, problèmes de personnalisation, de débordements dans nos réunions, de représentativité, de transparence sur qui fait, qui décide quoi, et où va-t-on se posent et s'imposent au point de devenir une menace critique. Les uns s'épuisent à tout faire, quand d'autres ne parviennent pas à postuler, ou se sont mis à l'écart en attendant d'avoir de la visibilité.

S'organiser pour préserver l'ADN du mouvement ou périr d'avoir réussi à émerger sans devenir capable de croître : telle semble être l'enjeu.

L'EQUATION DE LA CROISSANCE:

*Continuer à faciliter activement l'Agora foisonnante, en permettant que viennent et s'expriment de nouvelles personnes et celles déjà habituées. **Concomitamment**, afin d'échapper aux redites, au florilège de bonnes idées qui resteraient éternellement au stade d'assertions générales, sans approfondissement afin d'en vérifier les conditions de faisabilité; sans passage en laboratoire spécialisé pour l'expertise, point de saut qualitatif et de crédibilité du mouvement Nuit Debout. Et l'AG se trouverait à voter des choses sommaires, inadéquates, voire erronées!*

LA PIERRE ANGULAIRE:

L'AG souveraine. Elle est l'organe suprême du mouvement, ses décisions s'imposent à tous et à toutes. Encore faut-il articuler un processus de gouvernance démocratique, transparente, dont les modalités seraient connues et accessibles à tous.

PROBLÉMATIQUES:

Quelle est la trajectoire d'une idée de son émission à son adoption ? Quel est le rôle d'une commission ? Comment naissent-elles ? Comment livrent-elles ses outputs ? Comment se décide le moment de la discussion puis du vote des outputs ? Quelle est la procédure d'amendement des résolutions une fois votées par l'AG souveraine, pour ne pas figer les choses au cas où de nouvelles cogitations permettraient d'actualiser une position antérieure ? Comment s'articulent les interactions entre commissions ? À partir de

quel moment et suivant quelles modalités une commission thématique estimant être prête sur un sujet approfondi approche la commission AG/Modération/Démocratie pour passer exposer ses conclusions provisoires en discussion à l'AG ? Comment détermine-t-on si les discussions ou/et aller-retour entre AG et commissions ont atteint la maturité pour passer à la décision d'une date de vote ? Comment se fait le vote ? Une fois votée, comment se véhicule le compte rendu pour diffusion par les commissions numérique et communication (presse, média center, ...), et pour exploitation par toutes les parties ?

PRINCIPE DYNAMIQUE

Afin de concilier la permanence d'une agora et la consistance des propositions discutées et adoptées par l'AG souveraine, il est impératif que les citoyens continuent de venir et de s'exprimer sur la place de la république, toutefois, il est tout aussi impératif de manifester une expertise des sujets, parfois pointus et voire complexes, soulevés en assemblée.

PREAMBULE:

Nous, citoyens du mouvement "Nuit Debout", voulons nous réapproprier les valeurs perdues de la république, et mettons notre énergie à leur réalisation effective. Aussi, faisons nous nôtres la déclaration ci-après extraite de la projet originel des fondateurs de la république en 1789:

"....."

(Si l'idée est retenue, le texte sélectionné est déjà disponible et peut être envoyé sans délais. Se positionner sur l'ontiflame de la république (Liberté-Egalité-Fraternité), pour un mouvement né place de la république, aurait fières allures et cohérence).

LES VALEURS DE NUIT DEBOUT:

L'humanisme, la démocratie et la république. Liberté, Egalité, Fraternité.

Ces valeurs sont le fil rouge de l'ébauche de cette constitution avec actuellement des règles minimalistes provisoires et imparfaites.

POUR UNE HORIZONTALITÉ OPÉRATIONNELLE:

Dans la pratique, l'horizontalité, qui découle du principe d'égalité, est favorisée par:

- **Ecoute active:** on écoute avec bienveillance et on reformule ce qui est dit par l'interlocuteur.
 - **La nécessaire critique:** Toute parole peut être critiquée. La critique se doit d'être constructive. Ainsi, une opposition, même radicale, doit se déployer avec bienveillance. La caractéristique d'une critique radicale devrait être de toujours s'accompagner d'une argumentation et d'une contre-proposition.
 - **La collégialité de la décision:** structure l'horizontalité.
 - **Le renouvellement des occupants de chaque fonction:** est un garde-fou qui préserverait de la reproduction de bien de déviations de la cinquième république.
- LES ASSEMBLÉES (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE et COMMISSIONS):**
- **Une assemblée démocratique est une assemblée dont les règles garantissent:**
 - **L'égalité de chance, pour quiconque le souhaite, de pouvoir exercer une charge** (ce qui implique un tirage au sort, des mandats uniques, renouvelables)
 - **L'égalité de possibilité de prendre la parole en assemblée** (le modérateur, comme chacune des autres fonctions, doit changer fréquemment, pour éviter les rapports personnels par exemple)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE QUOTIDIENNE:

PRÉROGATIVES DE L'AG

- Elle est souveraine. Elle est l'organe suprême du mouvement, ses décisions s'imposent aux membres.
- Organe de transparence
- Organe pouvant prendre des décisions symboliques, des messages forts pour donner une direction symbolique au mouvement (en condamnant des pratiques reprimandables du gouvernement, ou un événement contraire à la dignité humaine).
- Lieu de rassemblement de citoyens
- Lieu de débat
- Organe permettant de censurer à posteriori, dans le cas par exemple d'actions de violence ou ne respectant pas les valeurs arrêtées par l'assemblée.

FONCTIONNEMENT DE L'AG:

L'AG dure un temps limité (3 heures ?) et prédéfini et se déroule en quatre parties :

- ANNONCES
- Informations importantes des Commissions organiques (Logistique, Actions, Accueil, Finances, Sécurité, Restauration, Administration).
- Annonces de la publication de nouveaux textes des Commissions thématiques soumis à débat ou à vote plusieurs temps après.

- DEBAT AUTOUR DES PROPOSITIONS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Les commissions qui ont évolué suffisamment sur un sujet soumettent leur texte à la délibération de l'AG. Les citoyens ont eu le temps de lire le texte pendant plusieurs jours (sur la place et sur internet). Nombre d'exposés thématiques limités à 2 par assemblée.

Pour laisser le temps de la réflexion à ceux qui le souhaitent, l'idéal est qu'une fois prêle sur un sujet, la commission thématique qui se tourne vers la Commission AG Modération puisse rendre son texte disponible et accessible sur les canaux de diffusion de Nuit Debout. Un texte non disponible ne devrait pas être soumis à l'assemblée. Ce procédé aurait l'avantage de faciliter la programmation de l'équipe de Modération qui doit peut-être organiser la durée et le nombre des exposés, ainsi que l'agenda hebdomadaire, en fonction.

- VOTE SUR LES PROPOSITIONS DESCOMMISSIONS THEMATIQUES (s'il y a lieu)

Si une commission juge son texte suffisamment prêt, au terme des discussions en assemblée, elle le soumet au vote, en proposant des dates. Les citoyens ont eu le temps de lire le texte pendant plusieurs jours (sur la place et sur internet), pour fournir leurs arguments.

L'AG ne peut être sollicitée à voter sur un sujet sur lequel elle n'aurait pas préalablement eu le temps de la réflexion et de la discussion.

- LIBERTE DE PAROLE ET RESPONSABILITE.

La liberté de parole est un principe fondamental du mouvement.

- Chaque être humain est responsable de sa parole, elle l'engage en son nom propre. Cependant, les occupants d'une fonction en commission ou en AG peuvent engager le mouvement.

-La limite de la liberté de parole s'inscrit dans le respect de la dignité humaine des personnes et de la loi en vigueur.

Temps de parole indicatif par personne: 2 minutes.

Ainsi les citoyens pourront reprendre librement la parole dont ils se sentent dépossédés, ils pourront soulever toutes questions à loisir, effectuer des propositions d'idées ou d'amélioration du fonctionnement général. Préserver cette façon de faire qui nous a, tous autant que nous sommes, enthousiasmés au début laisse la porte du bus ouverte pour embarquer toujours plus de monde et de bonnes causes.

L'AG peut renvoyer les commissions autant de fois qu'elle le souhaite avant de voter une proposition:

- Soit la phase des discussions dure un nombre de séances indéfini afin que le temps imparti aux commissions soit peu ou prou identique,
- soit un nombre de sujets limités est programmé chaque jour, afin que deux sujets, par exemple, soient mis en discussion. Auquel cas des plannings hebdomadaires, que la commission communication diffuserait, seraient envisageables.

Autre avantage, l'opportunité pour chacun des militants et des membres de commissions d'optimiser son agenda en fonction des thèmes du jour, de la semaine. De même, le temps dévolu à la discussion en AG gagnerait en maîtrise sur sa durée, et en efficacité sur son usage. Les jours où il n'y a pas vote, il y aura plus de temps pour la libre parole populaire, et pour la discussion thématique.

Ainsi sont conciliées AG populaires, délibératives, thématiques et votantes. D'autant qu'en venant à la place de la république, on ne savait jamais à quoi on va assister. Une asymétrie d'information inutilement dommageable. Une des incidences de ce calendrier dynamique, est que les AG ne durent pas 8 heures, mais 3 heures par exemple.

L'AG dure un temps limité et prédéfini, 3 heures?

Quand une commission estime le débat mûre sur un sujet, elle sollicite un vote, et propose des dates à l'AG modération/Démocratie. L'AG décide du jour de vote. Le jour est affiché à l'avance. Ensuite elle vote. La résolution votée est actée et largement diffusée, avec des modalités de sa révision..

Ces modalités d'amendements permettent d'acter ce qui a été décidé, tout en permettant l'amélioration ultérieure. En somme, de ne pas être en perpétuelle recommencement sur tout, tous les jours. L'affichage sur les réseaux sociaux favorisera l'adhésion et la fidélisation de nouvelles personnes, soit qu'elles sont séduites par la qualité de la résolution, soit qu'elles apprécient l'opportunité de passer par cette porte pour monter dans le bus afin d'apporter des améliorations !

LES COMMISSIONS:

Les commissions sont des initiatives populaires, des hommes et des femmes, experts ou néophytes, qui ont résolu de mettre du temps et de l'expertise au service du mouvement, afin de contribuer à sa réussite.

Ces initiatives viennent ou regroupent des personnes ayant des compétences ou ayant proposé leurs idées en AG populaire. De nouvelles commissions devraient toujours être le bienvenues sous réserve du sérieux de leurs rendus. Quitte à faire une distinction suivant critères.

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS.

Les commissions siègent librement, avec le sérieux et la rigueur dus à Nuit Debout, et promis par Nuit Debout à la France. Sinon, la motivation des gens passera après le coup de foudre, s'ils devaient avoir la vague impression d'une répétition, ou d'un néophyte qui se déploie en surface sans la robustesse et la profondeur des racines d'un chêne.

Le mouvement ne peut garantir la mise en oeuvre d'une idée, si celle-ci n'est pas portée par son auteur en commission. " Qui propose participe! "

L'idée est d'encourager fortement quiconque émet une idée de simplifier en commission spécialisée (le cas échéant d'en créer s'il n'en existe pas encore) afin d'en faire le suivi, pour que l'idée ne soit pas déclassée dans l'ordre des priorités de la commission. Et aussi parce que, même sans être expert, celui et celle qui formule une idée a possiblement un enthousiasme et une conviction susceptibles de porter les membres de la commission, membres bénévoles par ailleurs. L'implication du porteur d'une idée dans le processus de l'étude de sa faisabilité constitue également un moyen d'inciter l'implication et la durabilité de l'engagement

citoyen, et de Nuit debout. La fidélisation, en soi, méritait que l'on y songe! On n'est pas simplement primonuit debout, un chemin de montée en régime est ainsi ouvert à tous et toutes. Nous sommes, tous autant que nous sommes, à l'école de l'indébit.

Une commission est libre de solliciter des experts externes au mouvement pour l'édifier sur un point. En revanche, point besoin d'inviter ces derniers en AG, à moins qu'ils y participent en tant que membres.

RÉUNIONS COMMISSIONS: Déroulé indicatif.

Etape 1 : Attribution des rôles.

* **Moderateur** : Y-a-t-il un volontaire pour faire la modération de la réunion de commission ?

* **Prise de note et compte rendu** : Y-a-t-il un volontaire pour faire la prise de note et le Compte rendu de la commission ?

* **Tours de parole** : Y-a-t-il un volontaire pour faire la distribution des tours de paroles ?

* **Rapporteur** : Y a-t-il un volontaire pour être rapporteur de la Commission pour la séance ?

Si il y a plusieurs volontaires par rôle : tirage au sort.

Rappel rapide du rôle de chacun de ces acteurs, afin que les nouveaux s'entraînent à prendre fonction.

Etape 2 : Proposition et choix des ordres du jour :

Pour une commission, les propositions d'ordre du jour sont faites en amont quand l'expertise d'un sujet est en cours, et en début de commission par des personnes présentes, et demandant la parole à cet effet. L'ordre du jour d'une commission ne peut favoriser un sempiternel recommencement, sous peine de transformer la commission en néphthar, là où les racines ancrées d'un chêne cumulatif et robuste serait plus conformes à l'objectif recherché: croître en s'approfondissant!

Ces propositions sont notées clairement sur un tableau véléda ou papier lisible.

Les choix doivent cependant prendre en compte la disponibilité effective de personnes possédant l'expertise requise pour traiter un sujet.

! Pour l'AG, la programmation est effectuée par la commission Modération suivant les éléments exposés plus haut. Les trois parties d'une assemblée générale, libre parole, débat thématique sur les livrables des commissions, et vote s'il y a lieu, sont méublées dynamiquement, rendant possible des agendas à visibilité. Ainsi, ceux qui sont occupés, empêchés, ou uniquement intéressés par certains sujets, ont les moyens d'optimiser leur temps, d'être pleinement impliqués, y compris quand elles n'auraient que 2 heures par semaine à consacrer au mouvement.

TYPLOGIE DES COMMISSIONS

Distinguer:

1. **commissions ad hoc (ponctuelles)**: des gens volontaires ou tirés au sort se retirent et tranchent.
2. **commissions organiques**, c'est à dire **préposées aux questions pratiques**(Logistique, Serenité, Actions, Restauration, Accueil, Finances, Administration).
3. **commissions thématiques, préposées aux sujets requierent du temps pour leur expertise.**

Autant la prise d'initiative est libre, et doit accoucher autant de commissions Ad hoc que des personnes y trouveront pertinence, autant la validation du statut "commission thématique" gagnerait à répondre à un socle minimal de critères garantissant la qualité de l'expertise et la démocratie, tels que:

-notifier la création d'une nouvelle commission à la commission Démocratie et à la commission coordination, ne serait-ce que pour lui permettre de la référencer de sorte qu'elle puisse: faire le lien, le dispatching des informations, la facilitation et la médiation en cas de mésintelligence.

-avoir en son sein au minimum deux profils de la spécialité de la commission, -ne pas faire doublon, mais synergie, avec une commission existante, -accepter de fonctionner librement, de rester ouverte aux nouveaux arrivants, et respecter les valeurs de Nuit Debout ainsi que les présentes procédures.

Les Commissions organiques jouent un rôle substantiel dans la fluidité du quotidien de la place de la république, et, plus généralement, apportent une précieuse contribution dans les actions de luttes sociales.

À cet effet, elles répondent à des problématiques spécifiques (décaissement, achat, remboursement, besoins d'arbitrage opérationnel), requérant un processus de décisions à circuits courts, le contrôle de la conformité à la bonne gouvernance se faisant à posteriori: traçabilité, rigueur, respect des règles sectorielles.

PROCESSUS D'UN DEBAT

Lorsqu'une proposition est portée devant l'assemblée:

a- Le modérateur s'assure que tout le monde a bien compris, et fait, le cas échéant, donner relecture.

c- La modératrice demande : " Y a-t-il une opposition radicale ? "

d- A chaque opposition radicale, pour échapper au blocage, une contre-proposition doit être énoncée.

g- Le proposant possède un droit de réponse à chaque opposition radicale.

h- En l'absence de consensus d'une proposition amendée, le vote de l'AG tranchera lors du vote du texte final.

Est fortement recommandée, une relecture du Compte Rendu en fin de séance. Cela évite des inconformités confusantes.

PROCESSUS D'UN VOTE:

Une fois au stade du vote, après débats, et après affichage du jour de vote retenu, tout vote est fait:

- Sur la base de 80 % des votants.

- La participation ne doit pas être inférieure au 2/3 des votants.

- Le vote concerne les personnes présentes sur la Place de la République, mais également les personnes absentes, par voie numérique (difficultés techniques identifiées et en cours de prise en compte).

Tant qu'il est possible de dégager un consensus, ou lorsqu'il n'y a aucune opposition, point n'est besoin de vote, puisque, par définition, les consentants sont supérieurs dans le cas d'espèce aux 80 % requis.

Le vote est libre, à deux, à plusieurs, en commission, et en Assemblée Générale, et n'engage que les votants qui se sont accordés à cet effet. Nuit Debout n'ayant pas actuellement une charte assortie d'un processus démocratique auxquels des citoyens pourraient adhérer en connaissance de cause, ne peut être engagé, en tant que tel, avant l'adoption d'un socle commun de règles qui en déterminera les conditionalités.

Distinguer VOTE et AVIS CONSULTATIF :

Contrairement au Vote, qui est décisif et postérieur au débat sur texte d'une commission, un Avis consultatif possède les caractéristiques suivantes:

(f) N'a pas de valeur souveraine et permet d'orienter une commission ou de l'encourager à persévérer ou à abandonner une option prise.

- (ii) Pas besoin d'être programmé, peut être inopiné.
- (iii) Peut être requis par un individu dans son temps de parole.

Ne parlons pas de sondage, mais d'avis consultatif!

CONTRÔLE/CONTRE POUVOIR: réédition des comptes

Le contrôle des élus/tirés au sort effectuant des charges, afin qu'ils rendent des comptes de leur mandat.

Chose négligée dans notre fonctionnement et expliquant certaines attaques personnelles et soupçons.

Les personnes recevant une fonction, devrait admettre l'évaluation de son exercice.

Le premier venu peut en effet proposer de valider ou de sanctionner la personne ayant exécuté ces charges.

L'apprentissage collectif face à l'inédit en cours appelle néanmoins à une certaine indulgence et bienveillance réciproque, mais la vigilance doit permettre de sanctionner, d'exercer un contre-pouvoir:

MEDIATION:

Une commission de médiation des conflits, entre commissions, et entre membres. Donner une chance supplémentaire à l'unité.

Des mésintelligence ne manquent pas et ne peuvent manquer quand des humains coagissent.

Si des parties ne peuvent s'accorder pour dépasser un différend, on ne les livre pas à eux-mêmes; si elles le souhaitent, elle sollicitent une médiation.

ACTUALISATION DE RÈGLES ACTÉES:

L'AG a tout pouvoir de décider de l'amélioration de la présente Constituante, qui est alors révisée au sein d'une Commission constituante (à durée limitée) à laquelle tous les membres de l'AG sont invités. La Commission constituante se divise en Commissions Ad hoc pour élaborer une proposition. La synthèse est ensuite réalisée, puis proposée au vote de l'AG.

L'actualisation est possible par vote, par avis consultatif, par consensus, ou en suivant la trajectoire normale de toute nouvelle proposition.

ADHESION A LA PRESENTE CHARTE:

Toute personne participant à l'AG, ou créant une commission, ou en étant membre, au sein du mouvement "Nuit Debout", adhère à la présente charte.